



Commune de
St-Sulpice
CONSEIL COMMUNAL

Procès-verbal N° 06/22
Séance du Conseil communal du
mercredi 14 septembre 2022 à 20h00
au Foyer des Pâquis

La 10^{ème} séance de la présente législature 2021-2026, 6^{ème} de cette année 2022 est ouverte à 20h03 au Foyer des Pâquis par M. Olivier Chabanel, Président pour cette année 2022-2023, qui adresse à toutes et à tous une cordiale bienvenue. Il remercie d'ores et déjà sa prédécesseure, même s'il ne l'a pas encore vu dans la salle, Mme Carmen Fankhauser, pour son aimable collaboration.

M. le Président : Comme vous le savez, deux postes étaient à repouvoir : huissier.ère et secrétaire communal.e.

Avec le concours de Mme Frei, responsable des ressources humaines à la commune, le poste d'huissière a été attribué à Mme Sarah di Pasquale, qui habite à Romanel-sur Lausanne et qui poursuit actuellement un Bachelor en Sciences politiques à l'Université de Lausanne. Je vous propose de la féliciter en l'applaudissant.

Enfin, Mme Stéphanie Navega est candidate au poste de secrétaire communale.

1. Appel

Tous les membres du Conseil ont été convoqués en date du 2 septembre 2022, conformément à l'article 52 du Règlement du Conseil communal¹.

La parole est donnée à Mme Aguilar, secrétaire sortante, pour l'appel.

Effectif du Conseil : 59

Excusés : 16 Mmes Berner, Micolis, Probst, Richards

MM. Billeter, Cattin, Clerc, Cuérel, Decoppet, Golaz, Gygax, Plass,
Richards, Salina, Wirth et Yazhev

¹ Art. 52 al. 1 et 3 RCC = 25 al. 3 LC : la convocation doit être expédiée au moins 5 jours avant la séance

Absents : 2 M. Baddour
Mme Fankhauser

Présents : 41

Majorité absolue : 21

Le quorum est fixé à 30 (art. 54 RCC + 26 LC)². Il est atteint, de sorte que le Conseil peut valablement délibérer.

M. le Président remarque que tous les membres de la Municipalité sont présents et les en remercie.

Le Président déclare la séance ouverte (art. 57 RCC).

2. Election de la secrétaire du Conseil communal

M. le Président : C'est après de longues recherches faites par Madame Frei responsable des ressources humaines que plusieurs dossiers ont été étudiés. Elle a proposé au bureau de rencontrer Mme Stéphanie Navega qui nous a convaincu. Elle a démontré sa motivation également puisqu'elle a participé à la sortie du conseil communal du 3 septembre dernier.

Je passe la parole maintenant à Monsieur Guillot, 2^{ème} vice-président, pour la présentation de Mme Stéphanie Navega.

M. Guillot : Stéphanie Navega a 35 ans et habite Monthey. Après avoir obtenu un Master en droit, mention droit du travail, sécurité social et droit du contentieux, elle a débuté sa carrière en occupant différents postes de juriste, notamment au service juridique de la direction de l'Université de Lausanne. Elle occupe actuellement et à temps partiel, le poste de greffière au tribunal d'arrondissement de la Gruyère à Bulle. Nous avons une greffière d'un tribunal d'arrondissement, soyez donc attentifs aux délais.

M. le Président : Mme Navega sera à disposition pour faire plus ample connaissance en fin de séance. Y a-t-il une autre candidature présente dans la salle ? Je me permets d'ouvrir la discussion. Quelqu'un s'oppose-t-il à cette manière de faire ? Cela ne semble pas être le cas. Vu que la parole n'est pas demandée, je clos la discussion. Comme le stipule l'article 12 du RCC, je vous propose d'élire Mme Stéphanie Navega tacitement et mention en est faite au PV.

Mme Navega est élue par acclamation. Je félicite chaleureusement Mme Navega pour sa nomination. Je suis sûr que vos compétences seront appréciées de toutes et tous et vous souhaite beaucoup de plaisir au sein de notre conseil.

² Art. 53 RCC: Le conseil ne peut délibérer qu'autant que les membres présents forment la majorité absolue du nombre de ses membres

3. Adoption de l'ordre du jour de la séance du 14 septembre 2022

M. le Président : Nous avons initialement 10 points à l'ordre du jour (ci-après : ODJ). Le bureau souhaite ajouter et modifier l'ODJ sur deux points supplémentaires. Un 11^{ème} point arrivé tardivement, à savoir, le dépôt d'un postulat par MM Bidinost et Cuérel " *réguler les horaires de l'éclairage public de la commune de St-Sulpice*". Je propose que ce postulat soit intégré au point 10). Le point Communications des délégués aux conseils intercommunaux devient le point 11) et pour terminer l'ODJ, le point Propositions individuelles et divers devient le point 12).

M. le Président : Par ailleurs, il y eu des changements au sein de la COGEFI. Comme vous le savez, la COGEFI nécessite une nomination par le Conseil communal. Je vous propose de passer directement après, si vous l'accepter, à la nomination de Mme Anne Guthmüller à la COGEFI.

M. le Président ouvre la discussion sur l'ordre du jour. La parole n'étant pas demandée, M. le Président invite à passer au vote concernant l'ODJ tel qu'amendé.

L'ordre du jour tel qu'amendé est accepté par 39 voix pour, 0 contre et 1 abstention.

4. Nomination COGEFI

M. le Président donne la parole au Président du groupe de l'ASSE, M. Olivier Chappuis, pour la présentation de Mme Anne Guthmüller, nommée au sein de la COGEFI.

M. Chappuis : Je vous propose la nomination de Mme Guthmüller au sein de la COGEFI. Elle est d'origine alsacienne mais elle a obtenu récemment la nationalité suisse. En plus de cela, elle peut mettre en avant des qualités toutes à fait remarquables pour cette fonction puisque Mme Guthmüller est directrice financière auprès d'une compagnie pharmaceutique de la région. Elle a donc effectivement les capacités et connaissances pour relever cette fonction périlleuse dans les jours qui courent. Je vous remercie de lui faire un bon accueil.

5. Adoption des procès-verbaux des séances des 18 mai et 22 juin 2022

Procès-verbal n° 04/22 de la séance du 18 mai 2022

M. le Président : Vous avez reçu ce PV par courrier postal et par courriel. Quelqu'un en demande-t-il la lecture intégrale ou partielle (art. 58 RCC) ? Je constate que tel n'est pas le cas. Je vous en remercie à titre personnel. Quelqu'un a-t-il une remarque à formuler sur le PV ? Y-a-t-il une demande de rectification ?

La discussion est ouverte.

Mme la Municipale : J'ai deux modifications à demander. La première, à la page 6, ligne 14. Et la deuxième modification, à la page 16 à la ligne 2, au milieu de la deuxième ligne.

M. le Président : Je donne une précision d'organisation. Mme Aguilar fait la rectification des PV du 18 mai 2022 et 22 juin 2022. Mme Navega est la greffière pour le PV de la séance de ce jour.

M. Jaton : J'apprécie votre formalisme M. le Président en ce début de séance et je me permets d'en faire aussi un peu. A la page 2, il manque le nom de la personne. Je rappelle que l'art. 53 RCC oblige de faire la différenciation entre les absents excusés et les absents non-excusés. Aussi, il s'agit de l'art.

58 et non pas de l'art. 57 du RCC qui demande à une lecture intégrale du PV, le Conseil ayant modifié le règlement depuis 2019. Je l'avais déjà dit, mais j'ai bon espoir que M. le Président, en cette nouvelle année, marque le bon numéro.

Mme Burrus : Concernant le PV du 18 mai 2022, je remarque que nous avons attendu 4 mois pour l'avoir. Pour ma part, tout le point 5 sur les Jordils ne reflète pas du tout le chaos et les couacs qu'il y a eu. Cela n'est pas, pour moi, le reflet de la séance telle qu'elle s'est passée. Comme vous le savez, les paroles s'envolent, les écrits demeurent. Un PV doit permettre à tout lecteur lambda, qui n'a pas assisté à la séance, de savoir ce qui s'est passé exactement. Ce n'est pas le cas ici. On veut faire croire que tout a été fait dans les règles. Par inquiétude, j'ai anticipé et j'ai demandé l'enregistrement qui a été fait de cette séance. Je n'ai eu cet enregistrement que cet après-midi et je viens juste de le parcourir. Cela m'a conforté dans mes interrogations. Je vous donne quelques exemples de ce qui me dérange dans cette partie du PV :

Page 9/23 : la Présidente interroge sur les différents chapitres d'un règlement que la Municipalité a oublié de transmettre, qui n'a pas été étudié par la commission et ne figure pas dans les conclusions du préavis. Le terme employé dans le PV « *pas d'intervention* » laisse croire qu'il n'y a pas eu de questions. Mais la vérité, c'est qu'il y a eu des réactions, des conciliabules entre conseillers et nous avons trouvé un « *stratagème* » qui consiste à dire, par un amendement, que le règlement va avec les plans et est inclus dans les conclusions. Est-ce valable ? Pour moi, c'est une faute de procédure grave.

M. le Président se permet d'intervenir. Formellement, il demande quelles sont les phrases précises dont des modifications sont demandées.

Mme Burrus explique qu'elle veut justifier sa position et donne des exemples car elle estime que ce PV doit être rejeté par les autres membres du conseil. Elle continue :

Page 11/23 : Mme la Présidente ouvre la discussion sur le point A des réponses de la Municipalité. Puis, sur les points B, C etc. Mais, de quoi parle-t-on ? Pour un lecteur lambda toujours, il aurait fallu dire clairement « *sur les réponses de la Municipalité aux différentes oppositions ...* ». Sinon, on ne comprend pas de quoi on parle. Puis, il y a eu deux longues plaidoiries, très complètes, de MM. Brandt et Jaton, défenseurs des promoteurs. Et on a accepté le vote à bulletin secret. Il n'est pas indiqué dans le PV qu'il y a eu une pause de 15 min, qui est assez longue et qui fait partie du climat général que nous avons tous ressenti et qui ne ressort pas de ce PV.

Page 17/23 : On a voté sur l'amendement. Il est indiqué « *à l'unanimité* ». Surprise totale pour ma part. Ce n'est pas le cas de ce qui s'est passé. J'ai demandé la preuve. Je suis contente d'avoir reçu au dernier moment l'enregistrement parce que, on n'a pas voté cet amendement à l'unanimité mais à la majorité.

Tout cela est chaotique et plein d'incertitude. Pour cela, je conclus au rejet du PV du 18 mai 2022 tel que présenté et je conseille les autres membres d'en faire de même.

M. le Président : Je propose d'ouvrir le vote sur le changement/remplacement du terme « *à l'unanimité* » par le terme « *à la majorité* ».

Les Conseillères et Conseillers qui se prononcent en faveur de cette modification sont priés de le manifester en levant leur carton.

La modification est acceptée par 35 voix pour, 0 voix contre et 4 abstentions.

M. le Président : Avant de donner la parole sur d'éventuelles autres corrections du PV, je vous propose de passer maintenant au vote sur la deuxième intervention générale de Mme Burrus, à savoir, le rejet du PV du 18 mai 2022 tel qu'amendé.

M. le Président invite à passer au vote. Les Conseillères et Conseillers qui se prononcent en faveur de l'adoption du PV de la séance du 18 mai 2022 sont priés de le manifester en levant leur carton.

Le PV N°04/22 du 18 mai 2022 est accepté par 21 voix, 10 voix contre, 9 abstentions.

M. le Président : Y-t-il d'autres modifications qui sont demandées pour le PV N°4/22 ? J'ouvre la discussion.

Mme Michel : Page 20, ligne 4, remplacer « *prestations des CMS* » et pas « *en EMS* ». A la dernière ligne, « *les prestations augmentent ...* ». Page suivante, « *aller surfer sur le site ...* ».

M. le Président : Je constate qu'il n'y a pas d'autres demandes de corrections.

Le procès-verbal N°04/22 est ainsi adopté avec les modifications demandées qui seront protocolées. Je remercie notre secrétaire, Mme Aguilar, pour la rédaction de ce procès-verbal.

Procès-verbal N° 05/22 de la séance du 22 juin 2022

M. le Président : Vous avez reçu ce procès-verbal par courrier postal et par courriel. Quelqu'un en demande-t-il la lecture intégrale ou partielle (art. 58 RCC) ? Je constate que tel n'est pas le cas.

Quelqu'un a-t-il une remarque à formuler sur le procès-verbal ? Y-a-t-il une demande de rectification ?

La discussion est ouverte.

M. le Syndic : J'ai trois corrections à demander :

A la page 13, avant dernier paragraphe « *commission municipale* ».

A la page 18, sous mon intervention, première ligne « *au moment on nous sommes rentrés en fonction, les Chefs de service ...* », il faudrait mettre « *certains chefs de service ...* ».

A la page 18, première intervention, 4^{ème} ligne, au milieu du paragraphe, je mettrais un point et j'ajouterais « *c'est faux mais cela n'a pas abouti* ».

Mme la Municipale Willi : A la fin de mon intervention, page 8, il faut supprimer « *transport public* ».

Mme Kaesser : J'étais absente lors de cette séance du 22 juin 2022, je m'étais excusée mais je ne figure pas dans la liste des personnes excusées.

M. Chappuis : Mon intervention à la page 27 : je ne suis pas chef de l'ASSE mais président du groupe de l'ASSE.

M. Jaton : Point 1 « *Appel* » : tous les membres du conseil ont été convoqué en date du 13 juin 2022 et non pas en date du 5 mai 2022, c'était le PV d'avant.

Page 2 : pas 18 mai 2022, mais 22 juin 2022 (mauvais copier-coller). Juste en dessous, « *adoption du PV du 13 avril* », non, il s'agit du 18 mai 2022 (mauvais copier-coller).

Page 26, paragraphe 13, nomination de la commission de gestion des finances pour l'année 2022-2023. D'après l'art. 38 du RCC, la COGEFI doit être réélue chaque année. Il n'a pas été convenu que toutes les commissions de 7 membres seraient de cette formation (3 membres de l'ASSE, un membre de SCD,

un des verts et deux membres PLR). Pour s'en assurer, le PV N° 05/21 (instauration autorités communales), paragraphe n° 8, nomination des commissions permanentes, il est clairement indiqué 3 ASSE, 2 SCD, un vert et un PLR. Donc, pour l'année 2021-2022, on nous a proposé deux membres du PLR au lieu de un, il a été convenu comme ça. Ce n'est ainsi pas toutes les commissions, il s'agit d'une dérogation pour celle-ci. Il faut tourner ce texte de façon à ce qu'il soit dit que c'était des exceptions pendant une année/deux ans et peut-être à reconduire si la COGEFI est d'accord pour le futur mais ce n'est en tout cas pas toutes les commissions de 7 membres qui auront cette composition.

Pour terminer, je profite de demander quelque chose que j'ai déjà demandé, à savoir, modifier l'ODJ sur le site internet a posteriori. Sur le site internet, on a l'ODJ provisoire tel que communiqué avant la séance. On l'a constaté ce soir, on modifie sensiblement l'ODJ, mais on ne modifie pas le document a posteriori sur le site internet. Par exemple, ce soir, nous avons parlé d'un postulat. Si dans quelques années on cherche à savoir quand on a parlé de ce postulat, en passant en revue les ODJ, on ne le trouvera pas, car on n'a pas mis à jour l'ODJ. On m'a indiqué que c'était très compliqué. Je demande donc officiellement au Président de mettre à jour ces documents. Après plusieurs années d'absence, j'ai consulté les PV et les ODJ. A de multiples reprises, je peux vous confirmer que les ODJ ne sont pas mis à jour. Ce sont des documents officiels.

Mme Vallotton : Page 15, ligne 8, mon intervention. « *le coût de ces recours* » et non pas « *tous* » les recours. « *emploie un avocat* » et non pas « *envoie un avocat* ». Première phrase du paragraphe suivant, « *Je lis que ce n'est pas un problème* » et non pas « *je dis* ».

Paragraphe suivant, première ligne, il y a un petit « et » qui s'est glissé.

Page 16, mon intervention, il faut lire le « *rapport fait distinction* » et pas « *je précise qu'il faut le faire* ».

M. Knüsel : Page 1, il est indiqué que je suis excusé, il me semble pourtant avoir été présent.

Page 23 et 24 mon nom est orthographié faux.

Page 24 : mon intervention, deuxième phrase, manque à mon avis de clarté, remplacé par « *pendant le mois en question* ».

Mme Kaesser : J'imagine qu'il s'agit d'une coquille, à la page 26, Monsieur et pas Madame.

Le Président constate que la parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Le Président constate l'arrivée de Mme Fankhauser. Il lui rappelle que la séance a débuté à 20h03. Que vu son arrivée tardive, elle ne peut pas participer au vote.

M. le Président invite à passer au vote. Les Conseillères et Conseillers qui se prononcent en faveur de l'adoption du procès-verbal N°05/22 de la séance du 22 juin 2022 sont priés de le manifester en levant leur carton.

Le PV N°05/22 du 22 juin 2022 est accepté par 34 voix, 10 voix contre, 6 abstentions.

Le procès-verbal N°05/22 est ainsi adopté avec les modifications demandées qui seront protocolées.

6. Communications du bureau et de la Municipalité

Le Bureau et la Municipalité ont quelques communications à vous transmettre.

Pour Le Bureau:

M. le Président : J'ai le regret de vous faire part d'une démission. Mme Anaëlle Urio m'a transmis sa démission par mail. Pour des raisons personnelles, elle a déménagé dans la commune voisine de Chavannes. Je pars du principe que l'ASSE présentera une ou un candidat pour l'assermentation à la session d'octobre.

De manière succincte, je vous faire part de deux évènements passés :

• 1er août 2022

Cette année, la fête du 1^{er} août s'est déroulée dans des conditions normales et avec un temps radieux. Le Conseiller d'état Borloz qui a accepté sympathiquement mon invitation, a prononcé un discours rassembleur pour sa 1^{ère} fête nationale dans sa nouvelle fonction.

• Sortie du conseil communal

La traditionnelle sortie du conseil a eu lieu le samedi 3 septembre 2022 avec 42 personnes inscrites et 38 présentes. Nous avons visité les chantiers navals de la CGN le matin en présence du directeur M. Bergmann. Quant à l'après-midi, l'ancien chancelier de l'Etat de Vaud, Vincent Grandjean nous a captivé lors de la visite du château St-Maire. La journée s'est ensuite terminée avec le retour à la traditionnelle raclette, servie au carnotzet par le bureau, que je remercie encore une fois.

Evénements à venir :

Le dimanche 25 septembre 2022, on est appelé à voter sur les objets fédéraux et cantonaux sous la responsabilité du vice-président M. Nicolas Guillot qui me remplacera durant cette journée car je serai en vacances la semaine prochaine. Je le remercie chaleureusement pour son engagement et son remplacement.

Pour 2022, nos prochaines séances du Conseil auront lieu les mercredis **12 octobre, 16 novembre et 6 décembre 2022, à 20h. Rectification, la séance en décembre a bien lieu le 7 décembre 2022.**

Les deux prochaines sessions du Conseil municipal auront lieu au Foyer du Pâquis.

Clarification s'agissant du règlement du personnel :

Lors de la dernière discussion de juin, il a bien été parlé de deux commissions. Une commission ad hoc et la COGEFI. Cette dernière va s'impliquer sur les enjeux financiers de cette revalorisation. La commission ad hoc, elle, il s'agira de prévoir une sorte d'audit qui portera une analyse sur les besoins de la commune qui doivent être répondu par ce nouveau règlement du personnel.

M. Syndic : Je formulerais les choses un peu différemment. Le rôle de la commission ad hoc est d'étudier le préavis, non pas dans sa partie financière, mais pour tout ce qui est non financier. Cette commission aura beaucoup de travail.

M. Syndic se permet d'ajouter encore une précision. Il ne s'agit pas d'un audit du personnel mais d'une étude du préavis sur le personnel.

M. le Président : Je passe maintenant la parole à la Municipalité pour ses communications. Dans l'ordre suivant: Dubuis, Willi, Merminod, Piller, Matthey.

Pour la Municipalité :

M. Dubuis :

J'ai 5 communications à vous faire.

La crise énergétique :

Nous allons vers une crise majeure. Une pénurie d'électricité et une pénurie de gaz menacent la Suisse ces tout prochains mois. Le Conseil d'Etat nous a écrit fin août pour nous dire qu'il y travaillait et nous demander de mettre à jour le « *plan de continuité* » que la Municipalité de St-Sulpice avait élaboré pour affronter l'épidémie du Covid. Il s'agit notamment de repérer des économies d'énergie réalisables à l'échelle de la commune et de hiérarchiser nos prestations pour définir celles que nous devons maintenir absolument si la situation devient dramatique.

Nous avons décidé en Municipalité de créer une task force pour relever ce défi. Le défi sera double. Il sera à la fois budgétaire et opérationnel. Budgétaire puisque les prix du gaz et de l'électricité connaissent déjà de très fortes hausses : nous avons réévalué une première fois les lignes budgétaires concernées. Et le défi sera aussi opérationnel puisqu'il nous faudra sans doute agir « *sur le terrain* », pour réduire notre consommation d'énergie, voire pour modifier l'activité de nos services.

Les TL :

Les TL sont déjà frappés de plein fouet par la crise du secteur de l'électricité. Sa direction nous a annoncé lundi matin, à l'occasion de son Conseil d'administration de rentrée, que la situation était devenue dramatique pour l'entreprise. Son contrat d'approvisionnement avec les services industriels de Lausanne, les SIL, arrive à échéance le 31 décembre. Pour préparer la suite, les TL ont lancé comme il se doit un appel d'offre. Mais cela ne s'est pas passé comme ils l'espéraient. Aucun fournisseur autre que les SIL ne leur a répondu en raison de l'incertitude absolue qui règne sur le marché : tout évolue tellement vite qu'il y a aujourd'hui trop de risques à conclure des contrats.

Les SIL, qui sont les fournisseurs historiques des TL, leur ont fait une offre mais à des prix que les TL qualifient de « *démesurés* ». Les SIL ont appelé les TL en leur demandant d'accepter ou de refuser leur offre dans les deux heures. Le dernier prix que les SIL avaient fait aux TL était de 6 cts le KWh. Là, les SIL ont proposé aux TL 90 cts le KWh, c'est à dire 15 fois plus. Les TL n'ont pas voulu prendre une telle décision dans la précipitation et ont décliné l'offre qui leur était faite. Une offre qui représentait un surcoût brutal de 30 millions. Les TL se retrouvent aujourd'hui sans fournisseurs pour 2023. Leur direction nous a exposé plusieurs stratégies d'achat possibles mais elle ne s'est pas encore décidée entre elles.

Quelle que soit la stratégie adoptée, elle coûtera cher à St-Sulpice. Les TL nous avaient déjà annoncé une très forte hausse de notre contribution pour 2023. Une hausse de 1,5 à 1,9 millions, soit une augmentation de 25%, entre 2022 et 2023. Va s'y ajouter maintenant la hausse de l'électricité que subissent les TL. Et il ne fait aucun doute que les deux autres compagnies de transport public auxquels nous versons de gros montants, les MBC et les trains régionaux, vont connaître les mêmes difficultés et vont nous mettre à contribution dans les mêmes proportions.

Les Jordils :

La décision que le Conseil communal a prise sur les Jordils a fait l'objet d'un recours pour vice de procédure auprès des autorités cantonales. La Municipalité l'a appris fin juin à l'occasion d'une réponse du Conseil d'Etat aux plaignants. Plusieurs échanges ont eu lieu à ce propos entre l'avocat des plaignants et les autorités cantonales. Le dernier qui nous est parvenu date du 8 août. Nous n'avons plus de nouvelles depuis.

Bochet 1 :

La Municipalité a décidé d'empoigner un dossier dont il est question depuis des années ici au Conseil communal. Il s'agit du dossier du Bochet 1, une parcelle et un bâtiment qui, je le rappelle, appartiennent à la commune. Nous souhaitons faire avancer ce dossier pour deux raisons. La première est la vétusté du bâtiment, qui a besoin d'être rénové. Ce bâtiment date de 1973. A ce titre, il est le plus vieux bâtiment du patrimoine immobilier de la commune après la voirie (1959). La seconde raison est la sous-exploitation de la parcelle qui abrite aujourd'hui un bâtiment mais qui pourrait facilement en abriter deux. Cette démarche s'inscrit dans notre volonté de trouver de nouvelles sources de revenus. De nouvelles sources de revenus qui se trouvent à l'évidence dans une meilleure valorisation du patrimoine immobilier de la commune. Nous vous reviendrons dans quelques mois avec un projet précis.

Le Laviau :

Depuis son entrée en fonction, la Municipalité a beaucoup travaillé sur le Laviau. Je vous rappelle que le Canton a donné à St-Sulpice un dernier délai au 31 décembre 2025 pour vider la Venoge de tous ses amarrages et pour construire un nouveau port à proximité. Le site choisi est la zone du Laviau. Dans ce contexte, nous avons consulté beaucoup de monde, plusieurs services du Canton évidemment, la commune de Préverenges avec laquelle nous partageons le port actuel de la Venoge, une série de personnes ou d'associations intéressées par le projet et, évidemment, quelques spécialistes des ports. Sur cette base, nous avons établi un projet que nous allons présenter en primeur à la Commission du Laviau le 29 septembre.

Mme Willi :

Tilleul du Parc Russel :

Il s'agit d'un arbre que l'on peut considérer comme vénérable, planté en 1895. Une taille d'entretien ainsi que la pose de haubans pour le sécuriser a été exécutée à la mi-juin. Un orage accompagné d'un fort coup de vent s'est produit le lendemain de cette intervention, provoquant la rupture d'une branche majeure et un déséquilibre dans sa charpente.

Suite à cela, la commune a mandaté une expertise auprès d'une première entreprise qui a diagnostiqué la présence d'un champignon après analyse du tronc par tomographie. Selon cette expertise, le tilleul pourrait survivre quelques années ou dizaines d'années, mais en prenant un certain nombre de mesures telles qu'entretien annuel et surtout un périmètre de sécurité d'environ 20 mètres de diamètre pour en empêcher l'accès.

Un second avis auprès du garde forestier a été demandé qui après inspection visuelle, ne voyait pas d'obligation de maintenir un périmètre de sécurité.

Au vu des réponses contradictoires, et cet arbre étant localisé dans un parc public très fréquenté et à proximité immédiate de l'école et de la garderie, un troisième avis d'expert a été demandé.

Sa conclusion va dans le même sens que la première expertise, à savoir qu'une survie à 6 -10 ans paraît plausible, à condition de planifier un entretien annuel et surtout de garder un périmètre de sécurité afin que personne ne s'en approche !

Votre Municipalité a ensuite délibéré, soulevant des questions délicates. Quid du maintien de cet arbre vénérable auxquels beaucoup de personnes sont attachées ? quels sont moyens financiers devant être mis en place si on souhaite le garder ? et surtout une surface de sécurité doit-elle être mise en place,

limitant l'accès à une grande partie du Sud du parc et nécessitant la déviation du chemin piétonnier entre l'avenue du Léman et la place de jeu ainsi que les installations sportives, ? et en dernier lieu quel impact sa conservation aurait sur les projets de développement futur du parc ?

Votre Municipalité après avoir pris l'avis des responsables du service voirie parc et domaines, et après longue réflexion a pris la décision municipale dans sa séance du 12 septembre d'aller dans le sens d'un abatage et de plantations de compensation. La mise à l'enquête publique sera publiée dans les semaines à venir.

Eclairage public :

Pour rappel, en 2019 la Municipalité de St-Sulpice a mandaté les SIL pour effectuer un audit énergétique du réseau de l'éclairage public de notre territoire communal ayant pour principaux buts de :

- Prendre connaissance de la situation actuelle et des solutions envisageable dans le cadre d'une modernisation des installations existantes.
- Développer un réseau d'éclairage plus performant adapté aux besoins et usage des citoyens
- Permettre de réaliser des économies d'énergie électrique.

Un autre point de l'étude a également pris en compte le degré de vétusté des luminaires.

Le but final étant de fournir un plan de situation et des recommandations concernant les secteurs à remplacer dans les prochaines années.

En 2022, bien que n'étant pas considéré dans l'étude comme prioritaire, la Municipalité a décidé d'effectuer une rénovation de l'éclairage du parc du Russel. Cette décision a été prise en raison de plusieurs actes de vandalisme, ayant engendré des frais, mais aussi et surtout afin d'assurer la sécurité publique. En effet, les personnes ayant commis ces déprédations ont réussi à sortir de son socle la partie éclairante des bornes afin de l'utiliser et de la diriger comme un « spot ». En faisant cela la sécurité n'était plus assurée, un risque d'électrocution ne pouvait être exclu.

La puissance des nouvelles bornes est de 20W, contre 35W pour les anciennes bornes (-43%). De plus ces bornes ont un abaissement de la lumière selon l'horaire suivant 100% de 18h à 22h puis 75% jusqu'à minuit. De 0 h à 5h 50% de 5 à 6 75% puis à partir de 6h 100%. Cet abaissement induit une économie supplémentaire de 30%. L'économie totale en KWh représente une économie annuelle de 59%. Il a été décidé de ne pas mettre de détecteurs de passage car outre le coût supplémentaire (350.-/borne) ce dispositif rendrait la borne vulnérable au vandalisme ce qui voulait être évité.

Une réflexion concernant des mesures pouvant être mise en place afin d'économiser l'énergie sur l'éclairage public au niveau communal a été initiée en août et une demande a été adressée aux SIL.

Dans un premier temps la Municipalité a décidé d'éteindre l'éclairage du parc public du Débarcadère entre 23 heures et 6 heures du matin. Cette mesure entrera en vigueur dans les semaines qui viennent.

Concernant l'extinction de tronçons de chemins, une demande a été faite aux SIL. Actuellement approximativement 80 à 90% de notre éclairage est composé de luminaires d'ancienne génération sur lesquels il n'est pas possible d'effectuer un abaissement ou la mise en place d'un éclairage dynamique.

Dans ces conditions, il serait possible d'éteindre des rues ou quartiers entiers entre par exemple minuit ou 1 heure et 5 heures. Si nous allions dans ce sens, cela impliquerait des modifications par secteur devant être effectuées par les SIL comprenant l'installation de « minuteurs » pour des montants à

définir suivant les secteurs au risque que les montants engagés soient plus importants que les économies réalisées.

Une autre possibilité d'économie serait d'accélérer le renouvellement des secteurs se trouvant en surconsommation par rapport à la moyenne, selon l'estimation de 2019. Il est prévu dans le budget un montant annuel affecté au renouvellement de cet éclairage. Le secteur concerné l'année prochaine est la rue du Centre dont la consommation a été mesurée selon l'étude entre 40 et 60% plus élevé que la norme en vigueur, avec le remplacement de la lanterne par de la technologie LED. Il était prévu d'effectuer ces changements sur 2 voir 3 ans en fonction du coût. Il serait tout à fait envisageable d'effectuer en une seule fois ce changement. Le gain en économie d'énergie ferait alors sens car pérenne. L'offre a été demandée pour les deux variantes afin de nous permettre d'évaluer les coûts.

Fin de la mise à l'enquête de la station de pompage :

La mise à l'enquête a eu lieu du 17 juin au 18 juillet et a suscité 76 oppositions, qui ne sont pas toutes motivées. Les motifs invoqués sont divers et variés et portent entre autres sur l'abattage d'arbres, les écarts à notre règlement de constructions, ou encore le manque d'information.

En tant que commune territoriale, notre administration a accueilli les personnes intéressées par le dossier durant la mise à l'enquête, réceptionné ces oppositions, accusé de leur réception par courrier, les a compilées, listées pour qu'elles puissent être transférées au maître d'œuvre, à savoir la commune de Lausanne, puis au canton (office de la consommation).

Conformément au droit d'être entendu en vigueur, les opposants ont ensuite été invités individuellement à une séance de conciliation.

Force est de constater que le traitement de ces oppositions par nos services, bien qu'assistés par le service de l'eau de Lausanne, a eu un impact non négligeable sur la charge de travail. On peut l'estimer à 10 à 20% par semaine du temps de travail d'un collaborateur du service technique depuis le début de la mise à l'enquête.

En outre, en tant que commune territoriale, nous devons légalement être présent lors de ces séances de conciliation. Ceci sera fait par votre Municipalité qui y consacrera au total pas moins de 7 journées entières.

Une fois que ces séances auront eu lieu, les oppositions qui auront été maintenues seront transmises au canton pour traitement ultérieur.

Pour information les séances ont débuté aujourd'hui. Sur 8 séances prévues, seules deux se sont déroulées, 1 personne s'est excusée en cours de journée et 5 ne se sont pas présentées ni excusées.

Mme Merminod :

Ayant été présente ce matin pour les oppositions à la station de pompage, j'ajouterai qu'il y avait deux personnes de la ville de Lausanne qui étaient présentes. La conciergerie devait préparer la salle en fonction des personnes présentes. Malgré les convocations, beaucoup de personnes étaient absentes.

Place de jeux du Russel :

C'est une longue histoire. Cela a commencé par une motion adoptée par une grande majorité du conseil communal. Le projet était bien avancé, les jeux choisis selon des critères précis, une partie d'entre eux devaient être accessibles à des enfants en situation de handicap. Du travail prémaché pour la municipalité. Et c'est vrai. Les jeux ont été choisis par des professionnels.

Il a fallu décider dans quelle partie du parc on allait mettre ces jeux. Décision a été prise de les placer dans la partie sud et de réserver la partie nord à des activités plus sportives. S'est posée la question du sol, de l'entretien du sol. Au vu des montants, on doit passer par un appel d'offres qu'il a fallu préparer. Un géomètre a dû intervenir pour mesurer le terrain. Et finalement, comme vous l'a dit ma collègue, il y a le tilleul. Et cela a un impact certain, puisque nous voulions mettre la place de jeux à cet endroit. Alors oui, cela prend du temps. Mais l'idée n'est pas abandonnée, loin de là. Au vu de retard pris, je ne vous donne plus de date, mais la certitude qu'un préavis sera déposé.

Plus de 1100 personnes ont assisté aux différents spectacles lors du festival des arts de rue. Les gens avaient vu la publicité dans le bus, sur le site de LT, par les foyers, etc... Plus la journée avançait et plus le nombre de spectateurs augmentaient. Les gens de l'extérieur ont souvent consommé boissons et nourriture sur place, tous les comédiens ont mangé dans les restaurants de la commune. Ce petit festival trouve sa place dans ce monde du spectacle des arts de rue.

Une collaboration a pu se créer entre une doyenne de l'école et notre cheffe de service EF. Cela aplanit bien des difficultés, notamment concernant le passage délicat des enfants à l'UAPE, surtout des 1P.

Pour répondre à un maximum de demandes, la commune collabore avec une structure privée, Ecoline, qui offre un accueil professionnel et les p'tits Lioux qui propose un réfectoire. Il faut aussi compter avec les 60 places de l'UAPE. Certains enfants sont accueillis dans deux structures différentes, faute de places suffisantes.

Notre réfectoire fonctionne aussi à plein régime. Les mardi et jeudi sont complets, avec plus de 50 enfants à chaque service. Les activités sont mieux organisées et on n'a pu professionnaliser le poste de la directrice du réfectoire.

Concernant la garderie, le taux d'occupation est élevé, 100% chez les bébés et 91% dans les autres groupes. A partir de janvier, cela devrait toujours être 100% chez les bébés, 98% et 99% dans les deux autres groupes.

DD :

Au mois de juin, un vélo truck s'est installé dans la cour du collège une demi journée. 21 vélos ont pu être réparés, il s'agissait de petites réparations et des rendez-vous pour une réparation plus importante ont été pris. La main d'oeuvre était prise en charge par le fonds pour le développement durable et les pièces de rechanges étaient payées par les participants.

Nuit des Perséides: le temps était magnifique et bien des gens ont profité du Laviau pour admirer les étoiles filantes. Seul le Laviau était éteint, et ceci pour des raisons financières, contrairement aux autres communes qui avaient éteint tous les éclairages publics. Le flyer étant le même pour toutes les communes, on n'a pas pu le préciser, ce qui a pu prêter à confusion.

Publike :

Une station publibike sera installée sur la place du village. Deux places de parc seront supprimées, la mise à l'enquête n'a soulevé aucune opposition, 7 vélos électriques et 3 vélos mécaniques seront installés. La place pour les motos sera située juste après. Les habitants de la commune auront droit à un rabais de 20%, il faudra demander un code pour cela. Il y aura toutes les explications sur le site de la commune.

Group-it :

La commune a à coeur de jouer un rôle dans la transition énergétique et d'être un véritable acteur dans la poursuite des objectifs fixés par la confédération dans sa stratégie 2050. Elle lance une nouvelle action pour inciter les gens à installer des panneaux photovoltaïques. Pour cela, la commune a fait appel à la HES-SO Valais-Wallis. Un accompagnement et une aide à la décision pour la pose de panneaux photovoltaïques leur sera proposé. Il y aura d'abord une analyse de leur toiture, puis les gens pourront décider de continuer la démarche. Ils devront alors payer 350.- le reste étant pris en charge par le fonds de développement durable. Toutefois, on ne pourra offrir cet accompagnement qu'à 54 foyers pour la raison suivante : les installateurs ne pourraient pas répondre à plus d'offres. L'évaluation du potentiel photovoltaïque de la toiture sera offert à tous les participants.

Une étude sur la mobilité électrique va pouvoir commencer. Lors de séance avec la commission, le besoin d'installer des stations de recharge a été évoqué. On s'est très vite rendu compte que chacun avait son idée quant à lieu et au type de bornes qu'il fallait. La commune s'est adressée à E-cubes. Qui a fait la même étude dans d'autres communes vaudoises et dont les échos étaient bons. Cette étude permettra de dresser un état des lieux de la mobilité électrique sur le territoire et de doter la commune d'une vision sur les infrastructures publiques de recharge adéquate pour son développement. Cela sera un outil précieux pour la suite.

M. Pillier :

Première info :

Le lundi 22 août le complexe aquatique de la vaudoise aréna a été inauguré en présence des autorités cantonales et des représentants des 27 communes de Lausanne Région.

Vous l'avez peut-être lu dans les journaux c'est la plus grande piscine couverte de Suisse. Pour rappel, les premières discussions pour doter la région d'une piscine olympique couverte remontent à 1998.

- Il est attendu quotidiennement 1'000 personnes (pour comparaison à la piscine Mon Repos c'est une moyenne de 740 personnes qui fréquentent cette piscine journalièrement).
- Le centre aquatique de la Vaudoise aréna comprend 5 bassins pour toutes et tous, dont une piscine olympique de 50 mètres de long et comprenant 10 lignes de nage, un plongeon olympique de 10 m, 5 tremplins situés à différentes hauteurs et un gradin pouvant accueillir 700 spectateurs.
- L'entrée sera gratuite pour les enfants jusqu'à 6 ans.
- Entre 500 et 800 élèves viendront chaque semaine pour apprendre à nager.

La zone aquatique est chauffée à 80% par les rejets thermiques des cinq machines réfrigérantes des patinoires. Les 20 % restants proviennent par le réseau local de chauffage à distance.

La Vaudoise aréna est superbe et enfin terminée. Patinoire, piscine, escrime, tennis de table, salle de spectacle tout cela a coûté cher, très cher. Le budget initial était chiffré à 208 millions mais c'est 248 millions qui ont été injectés dont 103 millions pour la partie aquatique. La différence des 40 millions est la relation qui a été rompue avec l'entreprise Steiner puis les travaux ont dû être accélérés pour que les Jeux Olympiques de la jeunesse puissent s'y tenir. Selon les informations reçues cela ne devrait pas avoir d'impact pour les communes qui cautionnent les emprunts contractés pour la construction, c'est-à-dire Lausanne, Renens et Prilly. Par ailleurs, les subventions de 10 millions supplémentaires qui ont pu être obtenues et les emprunts bénéficient de taux d'intérêt bloqués pour les 10 prochaines années. Cependant, la facture sera salée pour couvrir le déficit d'exploitation du centre sportive dans

son entier, par les 3 communes propriétaires est les 27 communes de Lausanne Région. Au budget 2022 le Centre sportif de Malley a budgété 12,2 millions pour la première année de fonctionnement du centre aquatique et augmentera ensuite pour se stabiliser à 13,4 millions dès 2025. Sur cette ardoise, le déficit du CSM est évalué à 6 millions de francs pour 2023, composé de 3 millions de recettes et 9 millions de coûts.

Au vu de ce que je viens de vous dire il y aura des conséquences sur le budget de notre commune pour ces prochaines années.

Deuxième info :

Permettez-moi de vous informer que le Comité de direction de la POL a pris la décision de mettre un terme de manière ordinaire aux rapports de travail qui le lie à Monsieur Frédéric Schaer, commandant de la POL; le terme du délai de congé a été fixé au 30 novembre 2022.

Monsieur Frédéric Schaer est libéré de son obligation de travailler jusqu'à ce terme, l'intérim continue à être assuré par le Capitaine Olivier Fiaux, commandant remplaçant de la POL.

La décision a été prise suite à l'audit effectué par Vicario. Dans ce rapport rien de dramatique ni de manquement mais il est ressorti un problème de management et malgré plusieurs entretiens aucun accord n'a été trouvé.

Le Codir entend respecter les dispositions en relation avec la protection des données personnelles et de la personnalité de Monsieur Frédéric Schaer, de sorte qu'il ne lui est pas possible de transmettre plus de détails au sujet de cette fin d'activité.

M. Matthey :

Informations sur le dicastère des bâtiments :

J'ai le plaisir de vous annoncer l'arrivée très attendue d'un nouveau chef de service des bâtiments.

Son prédécesseur, M. Cheraz, après 3 ans dans la commune, a démissionné de ce poste pour fin avril 2022. Nous avons retenu 5 candidatures et à l'unanimité, nous avons décidé d'accorder notre confiance à M. Manuel Carmine.

M. Carmine est âgé de 54 ans, marié, deux grands enfants et habite Echallens. Son parcours professionnel est très intéressant. Après un CFC de dessinateur en bâtiment, il a suivi l'école d'ingénieurs de Genève et obtenu un diplôme d'architecte ETS. Il a travaillé à l'Etat de Vaud, puis comme architecte chez Coop et représentant de maître de l'ouvrage, par exemple pour des centres commerciaux.

Il a été directeur de travaux pour une entreprise générale, adjoint technique à la ville de Lausanne, puis a travaillé pour Migros Vaud. Finalement, il était engagé comme chef de service à la Commune d'Estavayer, une grande commune de plus de 10'000 habitants (suite à des regroupements de communes).

Il s'occupait des bâtiments et infrastructures, de la voirie et des espaces verts. Pour cela il devait gérer une quarantaine de collaborateurs.

Pourquoi, avec ce parcours, était-il intéressé à venir chez nous ? En fait, plusieurs raisons à ça, mais la principale était justement cette quarantaine de collaborateurs. Son travail ressemblait plus à un emploi de RH que d'homme du terrain. Il désirait revenir à des occupations en rapport avec ses

qualifications. Gestion d'immeubles, contact avec les maîtres d'état, gestion de projets. Et comme notre commune n'en manque pas, de gros projets, il a tout de suite été séduit par ce poste. Pour cela, il a même été d'accord de baisser un peu ses prétentions salariales.

Enfin, il était libre immédiatement, grâce à un accord avec Estavayer, et a pu commencer le 1^{er} juillet. Depuis, il a accompli un travail énorme et nous ne pouvons que nous féliciter de son engagement. Sa période d'essai se termine fin septembre... ça devrait bien se passer !

Cela me donne l'occasion d'expliquer très brièvement en quoi consiste le travail d'un chef de service des bâtiments, puisque je sais que certaines personnes doutent encore de son utilité.

Sachez tout d'abord que nous avons 30 bâtiments communaux. Ceux que vous connaissez bien comme ce Foyer, le collège (et pavillons), la garderie (qui nous occupe énormément suite à de nombreux défauts de jeunesse), le Bochet 1, l'église, le complexe communal du Léman ou les différents bâtiments de l'administration, le Centre 52, la voirie, etc... (refuge, vestiaires du foot). Mais il y a aussi les 6 wc publics, les 7 stations de pompage et de relevage, les couverts de fontaines, etc.

Je pourrais encore ajouter à tout cela les 18 arrêts de transports publics, soit 36 abris.

C'est vrai, nous travaillons avec une gérance depuis des années. Mais depuis 2 ans environ, après l'arrivée d'un chef de service bâtiments, son mandat a été réduit et il consiste uniquement à gérer la gestion des locataires dans les 5 immeubles concernés, soit les baux, les décomptes de chauffage, les états des lieux. Toute la partie technique est logiquement gérée maintenant par la commune.

Grâce à l'arrivée de M. Carmine, architecte je vous le rappelle, les grands projets envisagés prennent forme et...cela le motive autant que nous à la Municipalité.

Nouveau chef de service des bâtiments. 5 candidatures. M. Carmin. Marié deux grands enfants. Habite à Echallens. Ecole ingénieur à Genève, architecte. Finalement, engagé comme chef de service à la commune d'Estavayer. Il s'occupait des bâtiment, voirie et espace vert et gérait une quarentaine de collaborateurs. Il désirait revenir à des occupations comme celle de ce poste. Il a même été d'accord de baisser ses prétentions salariales.

PM 05/22 Travaux de réfection et remplacement de tables au Foyer :

Vous avez accepté en juin le préavis 05/22 et la mission qui nous était confiée, que nous avons mené à bien pendant les vacances d'été, était de rafraîchir les peintures de ce Foyer et de remplacer des tables indignes de ce lieu très fréquenté, que personne ne va regretter (2 encore acceptable sur les 12 ont été placées dans les vestiaires du foot).

Vous avez une partie du résultat sous les yeux. On pourrait dire que c'est la partie visible de l'iceberg puisque le plus gros du travail a été effectué au sous-sol. Ce sont les peintures des WC et du corridor inférieur, mais aussi des locaux utilisés par les P'tits Lioux à midi, ainsi qu'une assez grande salle utilisée entre autres par la paroisse, les Dames des Roses préparant l'Abbaye ou se réunissant pour y chanter.

A noter que l'association les P'tits Lioux, qui accueille les enfants de 1 à 4P pour le repas de midi, désiraient également un rafraîchissement de la peinture de leur grand local jaune/orange. Nous avons cependant estimé avec la commission ad hoc que c'était encore tout à fait convenable. Comme ils n'étaient pas de cet avis, les responsables ont décidé de prendre en charge eux-mêmes les travaux.

Il reste encore quelques détails à régler. Il s'agit du remplacement du luminaire complètement déglingué qui se trouve au-dessus de l'escalier. On va faire le nécessaire rapidement. On va aussi

mettre des luminaires à LED dans les wc, autant pour des raisons d'économie d'énergie que pour oublier la lumière tamisée actuelle.

Evidemment, le montant du préavis a été respecté sans problème puisqu'il reste un crédit d'environ CHF 1'500.-

Enfin, suite à l'intervention de Mme Michel au mois de juin, je peux vous annoncer que nous avons trouvé une solution pour créer des wc handicapés sur cet étage.

Dans la mesure où cette dépense sera acceptée dans le budget 2023, on pourra les réaliser déjà l'année prochaine.

Remplacement de l'ascenseur au Complexe du Léman :

Cela m'amène à ma 3^{ème} information. Si vous vous trouvez à nouveau ce soir au Foyer et non pas à la salle du Conseil, ce n'est pas pour vous obliger à admirer la peinture fraîche et les tables toutes neuves.

Non. Vous le savez, notre ascenseur au Complexe du Léman était particulièrement récalcitrant depuis fort longtemps. Je vous avais informé que nous allions lancer sa rénovation complète rapidement et vous présenter ensuite le préavis relatif à ces travaux.

Heureusement que nous avons lancé le processus dès le mois de mai car les délais de fabrication et de livraison sont extrêmement longs.

L'entreprise AS Ascenseurs avait prévu d'effectuer les travaux dès le 24 octobre. Malheureusement, suite aux problèmes d'approvisionnement que vous connaissez, ils viennent de nous informer que ces travaux commenceront le **14 novembre** et dureront environ 2 semaines. Mais ceci toujours sous réserve que la marchandise leur soit livrée à temps.

Je pourrai probablement vous présenter le préavis lors du Conseil communal du mois d'octobre et vous avez compris que nous serons encore ici en octobre et novembre, malheureusement.

Notre église romane :

Enfin, ma dernière information concerne l'église.

Vous vous souvenez probablement qu'au mois de mars je vous avais parlé d'une visite de notre église effectuée par Mme Rouge, conservatrice au service du Patrimoine du Canton, et M. Fawer, tailleur de pierre lausannois et spécialiste pour ce genre d'expertise.

Tout avait commencé au mois de février, lorsque des morceaux de molasse ont été retrouvés dans la cour, vers la porte d'entrée, ainsi que sur le trottoir. De plus, une longue fissure dans un mur au nord avait été constatée et, dans une moindre mesure, deux autres du côté est.

M. Fawer est revenu au mois de mai pour faire une expertise détaillée des façades est et nord au moyen d'un camion nacelle. Il nous a rendu son rapport très détaillé au mois de juin.

Il y a une bonne nouvelle : l'église n'est pas prête de s'effondrer !

Par contre il y a une mauvaise nouvelle : les façades en molasse de l'église s'effritent dangereusement, ainsi que les tablettes de fenêtres, de très nombreux joints doivent être nettoyés et refaits, il y a des débuts d'incrustation de végétaux sous le toit et bien d'autres choses encore.

Une réfection de l'église a duré 5 ans, de 1898 à 1903, puis une autre, plus modeste, en 1973.

Or voici ce que nous écrit notre spécialiste :

*Les deux façades que j'ai pu ausculter me donnent à penser **qu'aucune intervention sur les éléments en molasse n'a été effectuée depuis 1903...**, comme en témoigne d'ailleurs l'état de dégradation avancé du couronnement de la petite porte Sud-est.*

Il nous fait part de ses recommandations puis conclut de la manière suivante :

Sachant qu'en règle générale, tout élément en molasse exposé aux intempéries en façade nécessite un entretien au minimum tous les cinquante ans en moyenne, force m'est de constater qu'ici le retard est conséquent.

Il a dû curer certaines pièces de molasse pour éviter que des morceaux ne continuent de tomber sur les passants et rajoute :

*... ce sont autant d'éléments pour étayer cette nécessité de mettre sur pied dans un proche avenir (idéalement **dans les 5 ans maximum**), un projet de restauration de ces façades.*

Concernant les fissures qui sont sous surveillance, un nouveau relevé sera fait au mois d'octobre afin de se rendre compte si elles sont stables ou continuent de s'agrandir.

A noter enfin que moins de deux semaines après la réception de ce rapport, le service du Patrimoine nous priait de...

... bien vouloir nous indiquer quelle suite la commune entend donner à ces constats.

On ne leur a pas encore répondu !

7. Préavis N° 08/22 : « Réhabilitation du collecteur intercommunal Sorge à Ecublens secteur 13 (chemin du Bochet/Chemin des Esserts) »

M. le Président donne la parole au rapporteur de la Commission d'épuration, M. Chappuis, pour la lecture des conclusions du rapport.

M. Chappuis : Je donne lecture de la conclusion du rapport :

En conclusion de ce qui précède, la commission reconnaît la pertinence des travaux demandés par le présent préavis. C'est donc à l'unanimité de ses membres que la commission permanente d'épuration vous propose, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de St-Sulpice :

- *Vu le préavis municipal 08/2022 ;*
- *Où le rapport de la commission chargée de son étude ;*
- *Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,*

Décide

- *D'autoriser l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge à entreprendre les travaux de réhabilitation du collecteur « Sorge » sur le territoire de la commune d'Ecublens, secteur 13 (Chemin du Bochet/Chemin des Esserts) ;*
- *D'allouer à la commission de l'Entente, le crédit nécessaire, soit la somme de CHF 453'000.00 TTC, selon les modalités décrites sous chiffre 4 à 6 dudit préavis, dont la participation pour Saint-Sulpice se monte à CHF 997.00 ;*

- *D'amortir ce montant par la trésorerie courante.*

Au nom de la commission permanente d'épuration

Le Président

Le rapporteur

Yves Allemann

Olivier Chappuis

M. le Président : La Commission a-t-elle quelque chose à ajouter ?

Réponse : Non.

M. le Président : La Municipalité a-t-elle quelque chose à rajouter ?

Réponse : Non.

La discussion est ouverte.

M. Jaton : Loin de moi la volonté de me substituer à la commission permanente d'épuration, dont je rejoins les conclusions, mais je voulais profiter de ce préavis pour mettre en exergue la lenteur du fonctionnement de notre Conseil communal. On continue depuis des années avec ce fonctionnement ancestral du dépôt du préavis à une séance, d'une commission qui est convoquée, puis une autre séance pour discuter du préavis, et tout cela pour le résultat financier de CHF 970.- de dépense. Je crois savoir, M. le Syndic, lorsque vous étiez président du Conseil, que c'était une des mesures que vous envisagiez de mettre en discussion, à savoir, à la fois déposer et discuter du préavis à la même séance. Je vous invite M. le Président à reprendre la discussion. Je vous assure que d'autres communes le font et que cela marche très bien.

M. le Président prend note de la remarque de M. Jaton. Il soulève que se pose la question s'il s'agit d'une question de principe ou de montant. Sur le montant, on peut se poser effectivement des questions sur la lenteur de la procédure.

M. Allemann : Par soucis d'économie, mais sans rapport avec le préavis, il propose que la ventilation soit éteinte notamment pour des questions énergivores.

La discussion est close. La parole n'étant plus demandée, M. le Président propose de passer au vote concernant le préavis 08/2022. Les Conseillères et Conseillers qui acceptent le préavis 08/2022 sont priés de le manifester en levant leur carton.

Le préavis 08/2022 est accepté par 39 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention.

Le Conseil communal de St-Sulpice

- *Vu le préavis municipal N° 08/2022 ;*
- *Vu le rapport de la commission chargée de son étude et oui les conclusions ;*
- *Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour ;*

Décide par 39 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention

- *D'accepter le préavis N° 08/2022 : « Réhabilitation du collecteur intercommunal Sorge à Ecublens secteur 13 (chemin du Bochet/Chemin des Esserts) ».*

8. Bilan de la 1^{ère} année de Législature 2021-2026

La parole est donnée à M. le Syndic.

M. le Syndic : Je ne vais pas vous faire une lecture concise de ce bilan, j'imagine que vous en avez pris connaissance. Je voudrais juste revenir sur nos intentions. On a été approché par 2/3 personnes qui nous disaient de communiquer davantage sur ce qu'on faisait. Nous travaillons sur beaucoup d'autres sujets que ceux discutés ici. Il serait effectivement intéressant de communiquer peut-être une fois par année sur ce que nous faisons et qui peut vous échapper car pas forcément discuté au Conseil.

9. Dépôt du préavis N° 09/22 « Arrêté d'imposition pour l'année 2023 »

M. le Président : Vous avez pu prendre connaissance de ce préavis.

La Municipalité a-t-elle quelque chose à ajouter ?

M. le Syndic : Nous avons bien compris le message que nous a envoyé la population il y a quelques mois. Lorsqu'un référendum a été organisé sur la hausse du taux d'imposition, nous avons assez vite compris que nous allions perdre et nous avons perdu de manière extraordinaire. 400 signatures pour que le référendum soit lancé et finalement, le double des signatures a été obtenu. Donc signal très fort. Lorsque la population est passée au vote, le référendum a été accepté par 2/3 des voix, donc deuxième signal très fort de la population qui ne veut pas de la hausse du taux d'imposition. Raison pour laquelle, même si à la Municipalité, nous considérons que la hausse du taux d'imposition aurait dû survenir et qu'elle s'impose d'elle-même au vu de l'état des finances communales, nous avons décidé de ne pas aller de l'avant. Nous avons ainsi proposé un taux imposition égale à celui de l'année 2022 (taux d'imposition stable). Mais, la Commune manque de revenu. Il y a de moins en moins de cash. Nous devons trouver des mesures. Nous avons souhaité avoir un plan B avec la valorisation des biens immobiliers de la Commune, sachant que la Commune dispose d'un certain nombre de biens immobiliers. Mais cela risque fort de ne pas suffire pour 2023 au vu des problématiques évoqués auparavant (TL, crise énergétique etc).

M. le Président ouvre la discussion sur l'arrêté d'imposition 2023.

Mme Guthmüller : Je remercie M. le Syndic pour ses explications très claires. J'ai le courage de venir devant vous afin de vous expliquer pourquoi je vais voter contre ce préavis. Je suis d'accord avec M. le Syndic. Il y a à peine 4 mois, j'ai soutenu la Municipalité dans sa proposition d'augmenter le taux d'impôt. Je ne me déjuge pas aujourd'hui. Je n'ai pas changé d'avis. Le Syndic non plus, n'a pas changé d'avis comme vous avez pu le lire (et l'entendre). Mais, je pense simplement que l'augmentation d'impôts à St-Sulpice est inéluctable. Pourquoi ? Pensez-vous vraiment qu'on va pouvoir continuer à être la Commune qui a le taux le plus bas du Canton (à part 3 petits villages sans infrastructures). Pensez-vous vraiment que nous allons laisser fondre le cash chaque année comme la banque et ne rien faire ? Pensez-vous vraiment que nous allons continuer à nous endetter et ne jamais rembourser nos emprunts ? Laissant ainsi une dette à nos enfants et à nos petits-enfants ? Ou pensez-vous que nous devrions cesser d'investir pour le futur ? Pourquoi une nouvelle déchetterie, une nouvelle école, etc. Personnellement, je n'ai plus d'enfants en bas âge. Pourquoi de nouvelles canalisations ? Ce n'est

pas grave si tant d'eau s'en échappe. Enfin bref, vous m'avez comprise : nous devons continuer à investir pour maintenir la beauté de notre village, la qualité des prestations, pour les générations futures. C'est inéluctable. C'est la vie. C'est notre rôle de citoyen responsable. Oh bien sûr, nous ne sommes pas à plaindre : nous sommes une commune riche. Mais pour combien de temps ? L'opposition souhaite-elle que nous vendions nos biens pour nous financer ? Ne croyez pas que je vous dépeins là une situation de manière trop sombre ou trop pessimiste. Moi, je suis une femme de chiffre et je regarde les faits. Les faits et juste les faits. Les chiffres, tout simplement. Je constate que le cash diminue en moyenne de 2 millions par an. Vous avez le graphe dans le préavis page 4. Nous étions à 22 Mio de fonds de roulement en 2017, nous sommes à 12 Mio en 2021. Nous avons perdu 10 Mio en 4 ans.

M. le Président intervient et demande d'arriver à l'objet/conclusions de l'intervention.

Mme Guthmüller reprend : Nous ne sommes pas à plaindre. Nous pourrions très facilement nous endetter. Mais qui remboursera ? Pour l'instant, nous n'en avons pas les moyens. Oui, bien entendu, je respecte également la décision souveraine du peuple. Mais connaissez-vous une seule commune dans laquelle on a demandé aux habitants s'ils voulaient augmenter les impôts qui a répondu oui ? Cherchez bien Mesdames et Messieurs, vous n'en trouverez pas. Le peuple a-t-il pu prendre une décision éclairée en toute connaissance de cause ? Je ne suis pas sûre. Etes-vous si peu au fait des finances de la Commune ? J'espère que non. Ne connaissez-vous pas le pourcentage de dépenses sur lesquelles nous pouvons agir ? Pareil pour les recettes. Nous avons maintes fois demandé à l'opposition de venir avec des propositions chiffrées d'économie ou de revenus supplémentaires. Qu'avez-vous apporté ? Des économies de bout de chandelle ou des recettes dont le montant est sans commune mesure avec ce qui nous manque. La Municipalité a décidé d'écouter le peuple souverain et d'activer le « *Plan B* » et mettant en location certains terrains et c'est très bien et tout à son honneur. Nous savons que cela mettra beaucoup d'années à porter ses fruits, que les revenus engendrés ne suffiront de loin pas, mais nous allons dans la bonne direction. De l'action. Mais dans quelques années, vous le verrez, nous n'aurons plus le choix. Alors pourquoi attendre ?

M. le Président : Afin de reprendre le cheminement normal des dépôts de préavis, le Président rappelle que selon la procédure, la COGEFI traitera de cet objet. Il rappelle que Mme Guthmüller qui a été nommée à la COGEFI, va pouvoir reprendre sa déclaration et la traiter convenablement dans cette commission. Un délai au 28 septembre 2022 a été fixé à la COGEFI pour remettre son rapport au Président afin d'être à l'ODJ de la prochaine séance du conseil...

La parole n'étant plus demandée M. le Président clôt la discussion

10. Dépôt du postulat « *régulation des horaires de l'éclairage public* »

La parole est donnée à M. Marcelo Bidinost qui nous lit son postulat.

M. Bidinost : Le présent postulat a pour objet de réguler les horaires de l'éclairage public de la Commune de St-Sulpice. Dans le contexte d'urgence énergétique actuel, il est nécessaire de trouver des sources d'économies d'énergie. A l'heure actuelle, l'autonomie énergétique n'est pas assurée en Suisse et le Conseil fédéral étudie des différents scénarios de pénurie. Il a d'ailleurs lancé une campagne nationale d'économie d'énergie dont le message principal est « *L'énergie est limité. Ne la gaspillons pas* ».

Pendant les nuits du 11 et 12 août 2022, la Commune de St-Sulpice a organisé la « *Nuit des Perséides* ». Une très belle initiative qui a permis aux amateurs de regarder les étoiles filantes et aussi de « *sensibiliser à la population aux dommages causés à la faune nocturne par l'éclairage artificiel et au gaspillage d'énergie* ».

Dans la continuation de cette démarche, nous pensons que dans le contexte actuel, il serait intéressant d'éteindre l'éclairage public de minuit à 5 heures du matin ; en tout cas dans les mois de forte demande, soit les mois de décembre, janvier et février.

Conclusion :

Dans le cadre du développement durable, et dans le contexte de crise énergétique, il paraît nécessaire de procéder à des économies d'énergie même par des petits gestes.

Par le présent postulat, il est dès lors demandé à la Municipalité d'étudier la possibilité d'éteindre l'éclairage public de minuit à 5 heures du matin afin d'apporter un soutien aux économies d'énergie.

M. le Président : Avant d'ouvrir la discussion, et afin de relever le défi de M. Jaton, M. le Président propose la procédure suivante : soit une commission ad hoc est nommée et traitera de ce postulat qui fera l'objet d'un rapport qui sera traité lors de la prochaine session ou, soit, il est discuté ce soir de ce postulat qui est pris immédiatement en considération et qui sera renvoyé à la Municipalité pour étude et réponse.

Mme Lyonette : Si un postulat veut être déposé, je propose de distribuer des copies du texte au membre du Conseil municipal.

M. Jaton : Merci aux postulants pour ce postulat que personnellement je pense qu'il faut accepter rapidement et transmettre à la Municipalité pour un examen. Je ne vois pas en état la plus-value de nommer une commission. Le postulat est relativement clair. Je soutiens cette idée et je propose de la renvoyer directement à la Municipalité pour réponse.

Mme Lyonette : Si on présente cela directement à la Municipalité, il ne faut pas oublier que pour la plupart de ces installations, il n'y a pas la possibilité de réguler. Si ce n'est pas faisable, alors la question de la création d'une commission se pose.

Mme Lavanchy : J'ai juste une interrogation technique car un village pas du tout éclairé entre minuit et 5h du matin, n'est-il pas dangereux ? Est-ce qu'un éclairage sur deux serait possible ?

La parole est à la Municipalité.

Mme Willi : Je vous remercie pour ce postulat qui va dans le sens de ce que la Municipalité est en train d'étudier. Nous avons évoqué plusieurs pistes. On continue de travailler en prenant en compte le rapport coûts/bénéfices. Comme je l'ai mentionné, une certaine partie de notre éclairage public est vieillissant, donc il ne permet pas tout. Nous viendrons avec des réponses prochainement, notamment par rapport aux coûts. Mais l'éclairage d'un sur deux sera compliqué, donc on va demander des offres. Je conseille d'accepter rapidement ce postulat.

M. Piler : S'agissant de la sécurité, en voiture, il n'y a pas de problème. En revanche, à pied ou à vélo, par exemple, dans la Rue du Centre, à 2h du matin, la question de la sécurité se pose.

M. le président : Je clos la discussion. Vous avez entendu les arguments développés. Pour la suite, nous avons deux possibilités. La première possibilité est de prendre immédiatement en considération la proposition et de la renvoyer à la Municipalité pour étude et réponse. Si le Conseil refuse cette proposition, je serais dans l'obligation de demander au Conseil si un cinquième des membres appuient ce postulat. Si c'est le cas, je ferais voter le Conseil pour que ce postulat soit renvoyé à une commission, laquelle devra préavisier sur la prise en considération et le renvoi à la Municipalité. Vous remarquerez que c'est une contrainte supplémentaire et plus longue. Si les votes devaient être négatifs aux deux possibilités le postulat serait rejeté.

Je propose de passer au vote s'agissant de savoir si le postulat est envoyé directement à la Municipalité ou si une commission ad hoc doit être nommée.

Nous passons au vote. Celles et ceux qui acceptent de prendre en considération immédiatement ce postulat et de le renvoyer à la Municipalité, sont priés de lever leur carton.

Le résultat de vote est le suivant : 39 voix pour, 0 contre et 1 abstention.

Le postulat « régulation des horaires de l'éclairage public » est accepté et est immédiatement renvoyé à la Municipalité.

11. Communications des délégués aux conseils intercommunaux

M. le Président : L'un ou l'une des délégué(e)s souhaite-t-il/souhaite-t-elle prendre la parole ?

- AJESOL - Mme Kaeser : rien à signaler.
- APREMADOL - Mme Michel : rien à signaler.
- ARASOL – M. Guillot qui prend la parole : La commission de gestion s'est réunie hier soir pour composer le budget. Le Directeur de l'ARASOL a présenté un nouveau projet pour les personnes à l'aide sociale, afin de se retrouver dans les méandres de l'administration.
- Conseil d'établissement de la Planta - Mme Pojer : rien à signaler.
- ORPC – M. Hostettler : rien à signaler.
- PolOuest (Association Sécurité dans l'Ouest lausannois) : rien à signaler.
- SDOL – en attente de décision pour la suite de fonctionnement.

12. Propositions individuelles et divers

M. le Président : Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole ? La discussion est ouverte.

Mme Burrus : J'ai 4 divers très différents :

1. Je voudrais poser une question à la Municipalité : a-t-elle adopté le fameux règlement communal sur les taxes d'équipement en fonction de l'art. 4b LiCom ?

M. Sydic répond : Non le règlement n'a pas encore été adopté.

Mme Burrus le remercie pour sa réponse et encourage la Municipalité à le faire.

2. Il est de tradition des communautés catholiques et protestantes de faire chaque année, depuis très longtemps, lors du premier week-end de septembre, un pic-nic (le 4 septembre cette année). Je ne crois pas qu'il y avait une délégation de la Municipalité, ce que je regrette. En effet, dans le bilan que vous faites, vous indiquez « *assistance assidue aux événements locaux* ». Dans ce cadre, ça aurait été bien que ce soit le cas. Je sais que des affiches ont été préparées et envoyées à la Municipalité au mois d'août déjà. Quand j'ai vu que ces affiches n'étaient nulle part, je les ai amenées à l'administration communale à la rentrée. J'y ai été en même temps que la déléguée de la société de développement qui venait amener son affiche pour les expositions actuelles. Sur deux affiches, une seule apparaît, ce qui m'a semblé un peu bizarre. Je n'ai pas besoin d'une réponse mais je voulais juste le signaler.

3. Je voulais remercier Mme Merminod de l'éditoriale qu'elle a fait. Parce que toute la Municipalité et les défenseurs présents, ex-Municipaux, se sont évertués à dire qu'il n'y a pas de problème pour la Commune avec 9 nouveaux bâtiments. Par exemple, sur le site des Jordils, un article du 3 mars 2020, dit que les infrastructures de la Commune ont été dimensionnées pour absorber l'arrivée de tous nouveaux habitants. Mme Merminod dit dans son article « *Une école saturée (...) les autorités n'avaient pas prévu que la Commune grandirait aussi rapidement (...)* ». Je me réjouis que cela soit retenu comme cela et je me pose la question évidemment sur le trafic. Je persiste à dire que la question sur le trafic n'est pas résolue.

4. J'ai été interpellée aujourd'hui par rapport à la question des risques d'ici la fin de l'année, de pénurie d'énergie, par rapport aux stations de relevage. Que se passerait-il si, en cours de nuit, les stations sont bloquées ? Ou en cas de coupure d'électricité ?

Mme Merminod : Merci à Mme Burus. Je suis sensible à vos félicitations. On n'avait certainement pas prévu ce type de population. On savait que la population allait augmenter à St-Sulpice. On s'attendait à des personnes âgées et des étudiants mais pas à un tel nombre de famille. En aucun cas je ne veux jeter la pierre sur ceux qui ont construit le collège, ils ont fait avec les informations qu'ils avaient. Mais maintenant, on voit qu'on a ce problème. L'école est saturée avec ou sans Jordil. Toutes les classes sont occupées. On peut, par exemple, prendre la classe des arts visuels et la transformée en salle de classe. C'est possible, mais on a un sérieux problème. La question qui se pose est « *est-ce qu'on garde les 7-8 ?* ». Où vont-ils aller ? Est-ce qu'on va construire ou va-t-on mettre des containers ? On devra répondre à cette question et je pense assez rapidement.

Mme Willi : S'agissant d'une éventuelle panne ou coupure d'électricité, nous devons fournir un certain nombre d'endroits prioritaires. Il y a un plan pour définir les endroits prioritaires et les endroits susceptibles de s'arrêter, afin de s'assurer qu'ils continueront de fonctionner.

Collecteur à la rue du Léman : les propriétaires de maisons anciennes ont reçu un courrier les enjoignant de vérifier s'ils ont un clapet anti-retour. Pour les nouvelles constructions, le service technique met toujours une petite note pour indiquer que ce n'est pas obligatoire, mais fortement conseiller.

M. Syndic : Par exemple, des mesures sont prises pour que les lignes qui amènent au CHUV ne soient pas touchées par des coupures d'électricité. Des mesures seront prises pour ce qui est prioritaire, voire services essentiels. Nous ferons tout notre possible pour qu'il y ait de l'électricité dans ces endroits.

Mme Guthmüller : Je m'adresse plus particulièrement à Mme Merminod à propos du spectacle d'Arts de rue du mois d'août. C'était des spectacles extrêmement intéressants qui forcément plaisent à toutes les familles. Je suis arrivée en fin de journée et contrairement à ce qui a été dit, je trouve qu'il

y avait peu de monde, beaucoup de place libre. La qualité des présentations méritait un plus grand public. J'adore ce genre de manifestation. Je n'ai pas compris l'affiche. Elle était sombre. Ne contenait aucune heure. Le titre n'était pas explicite. Si je ne faisais pas partie du Conseil, je n'aurais pas été au courant de cette manifestation. Je sais que ce sont des bénévoles, mais je vous conseille pour la prochaine fois de relayer encore plus l'information. Indiquer l'heure. Il fallait scanner le QR -code pour trouver l'heure.

Mme Merminod : Effectivement, la publicité est toujours un problème à St-Sulpice. On est en ce moment en train de relever les bons et les mauvais points, les points à améliorer. Effectivement, la communication est quelque chose que l'on va essayer d'améliorer pour la prochaine fois.

M. Piller : J'indique que le 24 septembre il y a cap sur l'ouest.

M. Equey : Il prend la parole s'agissant de cette manifestation. Il indique qu'il y aura des stands extérieurs, à manger, des artistes, beaucoup de monde. En espérant qu'il y aura du soleil. Il encourage à venir nombreux.

M. Allemann : Au nom de la société de l'Abbaye des Lacustres, je tiens à remercier chaleureusement la Municipalité pour son soutien logistique et financier ainsi que sa participation active à notre centième anniversaire. Un merci tout particulier au personnel de la voirie qui ne ménage pas ses efforts lors de nos manifestations trisannuelles ainsi qu'à Madame la Municipale Merminod et aux enseignants de notre collège de St-Sulpice pour leur participation à notre cortège du centième. Ce dernier a permis une rencontre intergénérationnelle entre les Serpelious et revêt une importance toute particulière dans les périodes difficiles que nous traversons depuis plus de deux ans.

M. Knüsel : L'heure tardive lors de la dernière séance m'a dissuadé de vous faire la présente communication. Je saisis l'occasion lors de cette première séance pour vous communiquer des informations sur les activités de la commission de recours en matière d'impôts pour l'année écoulée. La commission a traité 7 recours dont elle avait hérité de la législature précédente, et 5 recours de cette année. Un seul recours est encore pendant. Mais j'ai bon espoir que le cas soit résolu prochainement. La commission a traité de la taxe sur les déchets pour les entreprises mais aussi des recours qui portaient sur l'impôt foncier, ainsi que taxe de raccordement aux eaux claires et eaux usées. Je remercie les membres de la commission pour leur collaboration et je me réjouis de poursuivre le travail.

M. Jaton : En quittant mon domicile au Chemin du Bochet pour me rendre au Foyer, je n'avais pas de divers, mais un objet est apparu sur le trajet, en l'occurrence sur le Chemin des Pâquis où j'ai constaté l'apparition d'éléments en plastique lourds sur les places le long de l'école empêchant un dépôt rapide des enfants sur la partie droite du Chemin du Bochet comme c'était initialement prévu. Ces places sont même prévues pour du stationnement si le parking est plein. Peut-on avoir une explication sur ces éléments qui empêchent les parents de déposer de manière sûre leurs enfants sur le côté droit ?

M. Piller : C'est prévu pour un dépose-minute. Le problème est que les parents qui venaient déposer leurs enfants ne restaient pas quelques minutes, mais des quarts d'heure, voire plus. La police a beau sévir, le seul moyen, c'était d'empêcher que les gens viennent. C'est pour cela qu'on a loué des toberones jusqu'à la fin du mois et ensuite on les retirera. Les personnes ne respectent plus le dépose-

minute. On est en train de réfléchir. Si cela ne fonctionne toujours pas, nous mettrons un trottoir comme ça les personnes devront venir sur le parking.

M. Jaton : Cela ne me satisfait que très moyennement. Je ne comprends pas ce qui n'est pas respecté par les personnes ? Il n'y a rien d'indiquer, aucun panneau. Sur certaines communes, il y a même des dépose-minutes sur la route et au-delà de 15 minutes, la police peut intervenir. Dans ces circonstances, les personnes vont se parquer à côté des toblerones ou dans le parking, ce qui est nettement moins sûr.

Mme Pojer : Je rejoins ce qui vient d'être dit. Le fait que les gens aient sur le parking n'offre pas plus de sécurité.

Mme Merminod : Beaucoup de gens oublie une chose, c'est la sécurité. Quand c'est surveillé, les parents s'arrêtent, l'enfant sort du véhicule et les parents repartent. C'est un miracle que l'on n'ait pas eu un seul enfant écrasé jusqu'à présent. Le problème c'est quand il n'y a personne qui surveille, les portes sont ouvertes n'importe comment, les enfants sortent de partout et des voitures passent. C'est une situation dangereuse. La seule recommandation que l'on peut faire c'est que les enfants aient à pied.

Mme Reichental : Je rappelle le guide pratique « *mobilité scolaire.ch* », dans lequel il y a 14 articles, et qui permet de savoir qu'il n'y a pas de dépose-minute devant les écoles. Il y a un document entier sur ce sujet.

M. Equey : N'y-a-t-il pas moyen d'interdire la circulation telle que signalée actuellement sur le chemin des Pâquis aux heures « *cruciales* » et que les parents déposent les enfants devant le Bochet1 quitte à créer un passage piétons supplémentaire de la place du Bochet au trottoir d'en face. Les enfants descendent au Bochet1 et vont à pied jusqu'à l'école. Cela pourrait être une solution.

M. le Président : Je propose de ne pas étendre plus la discussion sur ce sujet qui est bien sûr primordial pour la sécurité des enfants. Si un d'entre vous veut creuser l'affaire sous forme de mention ou postulat, il y a toujours la possibilité de reprendre la discussion.

Mme Michel : J'ai été à l'inauguration et j'ai pris les transports en commun. Lorsque l'on a reçu la convocation pour l'inauguration, j'ai écrit aux infrastructures en disant que la route est magnifique mais les bus ne sont toujours pas accessibles en chaise roulante électrique. A moins d'être un sportif et de passer par-dessus l'espace entre le trottoir et le bus, il n'est pas possible de rentrer dans le bus. Je trouve navrant qu'à notre époque les infrastructures ne soient pas adaptées. C'est une constatation que j'ai faite et dont M. Matthey est déjà au courant. Le service des infrastructures des routes m'a envoyé toute la réglementation en la matière. Mais ce qui est sûr, c'est que le bus n'est pas accessible de manière autonome en chaise roulante. Ma deuxième remarque concerne les enfants qui prennent le bus entre Sorge et école. J'ai constaté 4 petites filles entre 9-10 ans qui jouaient dans la partie ronde du bus. Il y a au moins 5-6 virages assez conséquents et les enfants ont été projeté d'une part et d'autre du bus. Je leur ai indiqué que c'était dangereux ce qu'elles faisaient mais je pense qu'il devrait y avoir une communication dans les classes.

Mme Lyonnette : Elle propose que des modifications soient apportées à la brochure sur la Commune.

M. Syndic : Cette brochure est dépassée raison pour laquelle nous l'avons retirée. Je ne sais pas où vous l'avez trouvée, mais effectivement elle est caduque. Le problème avec ce genre de brochure c'est qu'elle devienne rapidement caduque raison pour laquelle nous avons décidé de ne plus les distribuer.

M. le Président : La parole n'étant plus demandée, je clos la discussion.

Je vous remercie de votre participation et de votre attention.

Je clos cette séance à 22h25 et vous invite à vous déplacer de quelques mètres pour boire le verre de l'amitié.

Conseil communal

M. Olivier Chabanel

Mme Stéphanie Navega


Président


Secrétaire

